

DEMANDE D'AIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Règlement et formulaire de demande 2026-2027

Conditions d'éligibilité au remboursement :

- Être parent, assistant familial ou tuteur légal d'un enfant,
- L'enfant doit être à charge et résider sur le territoire communal,
- L'enfant doit être inscrit et fréquenter un établissement scolaire de la commune, public ou privé.

Modalités de prise en charge financière :

Le Conseil d'Administration du CCAS a adopté la formule suivante.

La participation est calculée en fonction du quotient familial (réf. CAF) :

- De 0 à 400 € : aide à hauteur de 30% du prix du repas,
- De 401 à 500 € : aide à hauteur de 20% du prix du repas,
- De 501 à 700 € : aide à hauteur de 10% du prix du repas,
- Supérieur à 701 € : pas d'aide.

Le formulaire joint doit être complété, signé et transmis en Mairie : Place de l'Hôtel de Ville - 85520 JARD SUR MER (par voie postale ou par dépôt à l'accueil de la Mairie), **accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 15 du mois pour une prise en compte sur le mois en cours.**

Il vous est demandé de bien vouloir, dorénavant, fournir un justificatif quotient familial tous les trimestres.

Le CCAS se réserve le droit de solliciter des pièces justificatives complémentaires en cas de situation particulière. Selon la situation et les pièces fournies, le Conseil d'Administration du CCAS conserve son pouvoir d'appréciation souveraine sur l'attribution ou non du versement.



Jard sur Mer
destination nature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027

Parent ou tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Date de naissance : Lieu de naissance :

SOLLICITE L'AIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR :

Enfant(s) à charge, scolarisé(s) et inscrit(s) au restaurant scolaire :

▪ Nom et Prénom :

.....

Établissement scolaire :

.....

▪ Nom et Prénom :

.....

Établissement scolaire :

.....

▪ Nom et Prénom :

.....

Établissement scolaire :

.....

▪ Nom et Prénom :

.....

Établissement scolaire :

.....

Pièces à joindre obligatoirement à toute demande :

- ☐ La dernière notification CAF avec le quotient familial à renouveler tous les 3 mois.
Sans actualisation de votre part sachez que l'aide pourrait être suspendue.
- ☐ La copie du livret de famille
- ☐ Le formulaire de demande rempli

Le cas échéant :

- ☐ Copie du jugement de garde d'enfant ou de divorce

Nom, prénom, date
et signature du demandeur

Les données collectées dans le présent formulaire sont traitées par le CCAS de JARD SUR MER dans le cadre de la gestion des aides facultatives du CCAS. Les personnes concernées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression dans les conditions légales applicables, sur demande écrite en justifiant de leur identité.